



SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

RAPPORT



# CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
  - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
  - Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
  - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
  - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

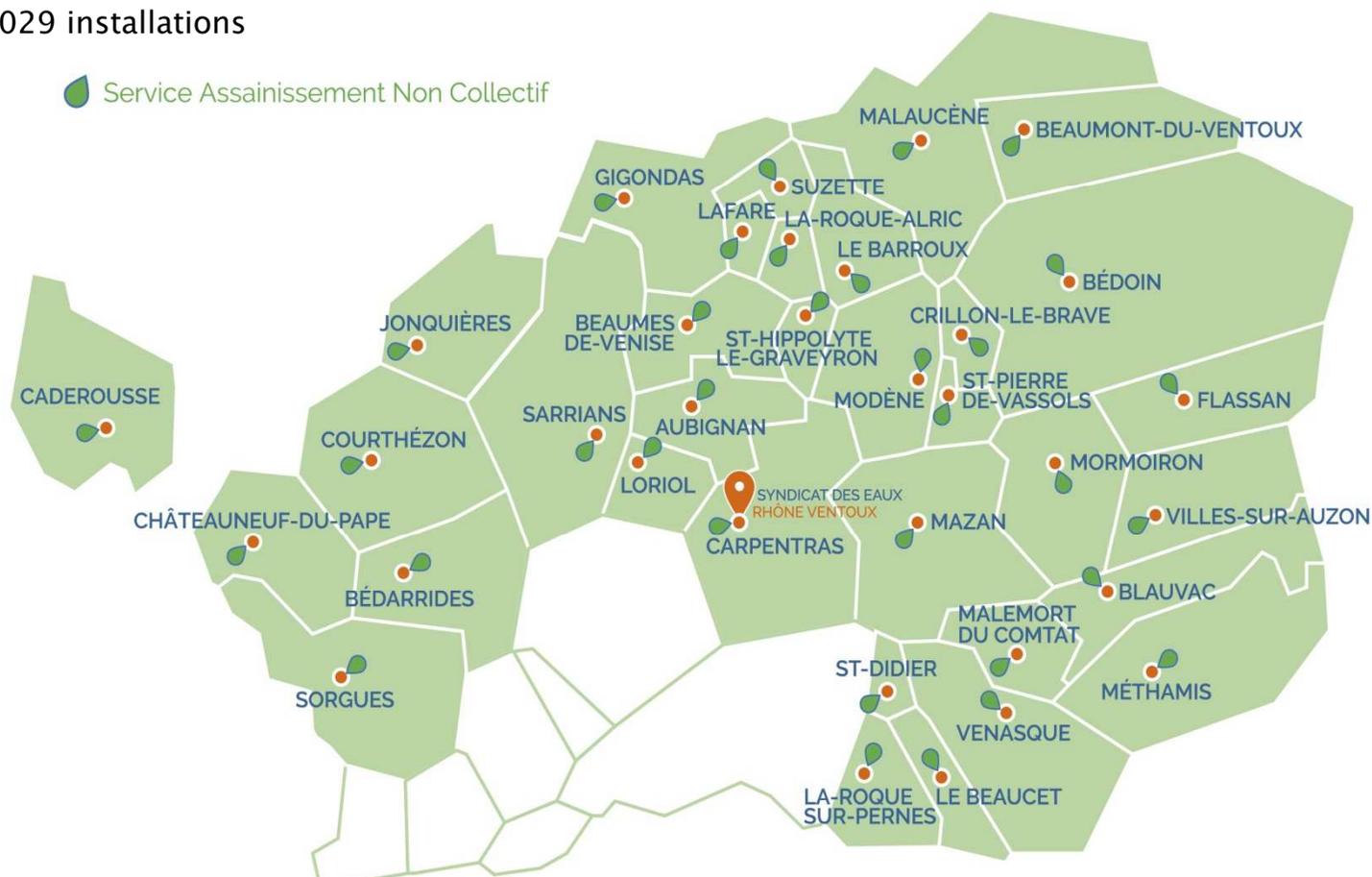


# LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

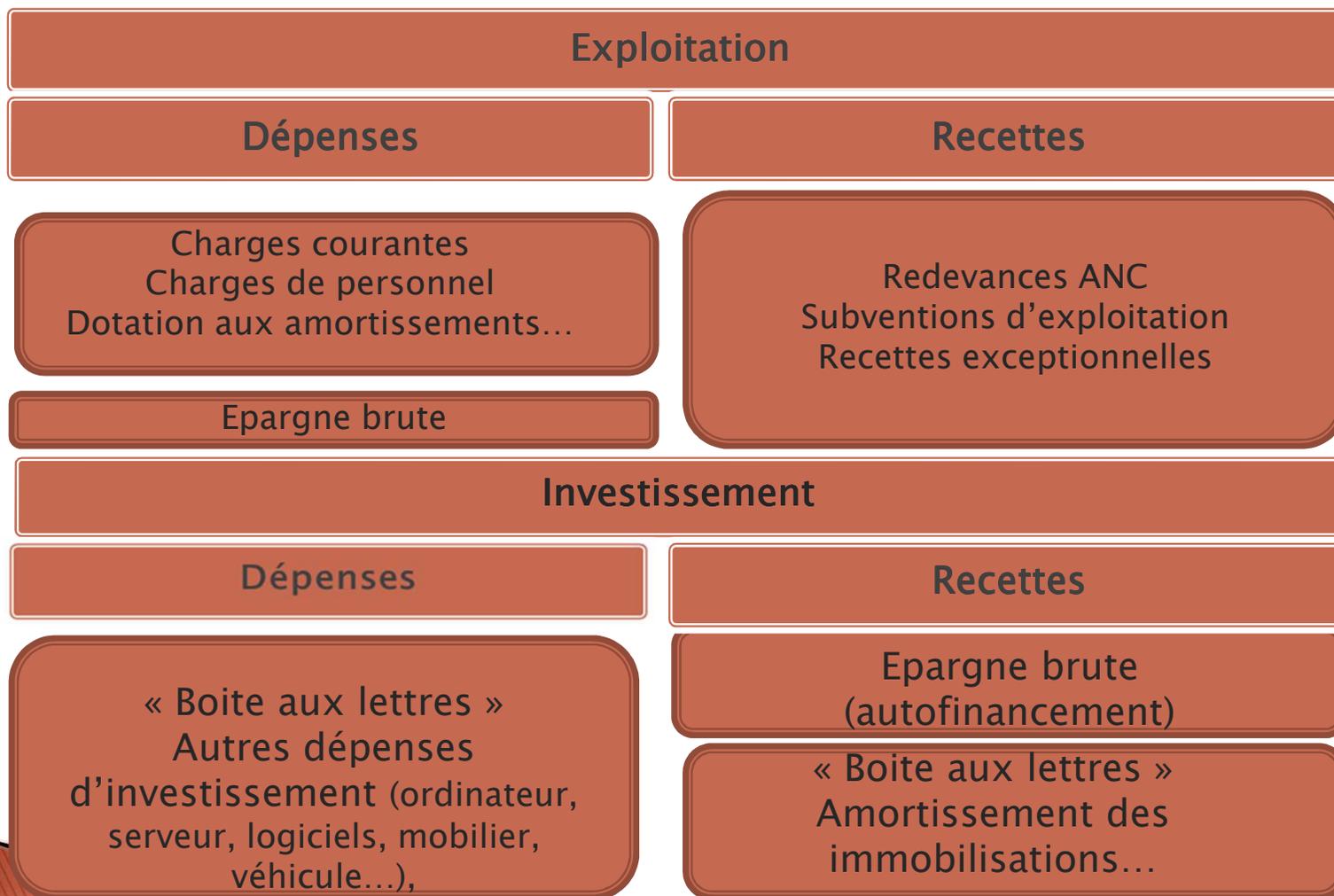
Le cadre réglementaire est également identique à celui évoqué en eau potable.

Le service assainissement non collectif comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- ▶ 34 communes adhérentes
- ▶ 10029 installations



# PRESENTATION DU BUDGET



# *A-TERRITOIRE SYNDICAL (HORS MORMOIRON)*

Le service assainissement non collectif (territoire syndical) comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- ▶ 33 communes adhérentes
- ▶ 9799 installations



# *I – La situation financière :*

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS 01/01/2021	TARIFS HT	TARIFS TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

Le principe des pénalités pour non-respect des règles liées au SPANC est maintenu. Ces pénalités étant assimilables à des taxes, ne sont pas soumises à la TVA.



# II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A–Recettes de fonctionnement

### (Prévisions 2021)

Les recettes attendues du service s'élèvent à 234.380,00 €

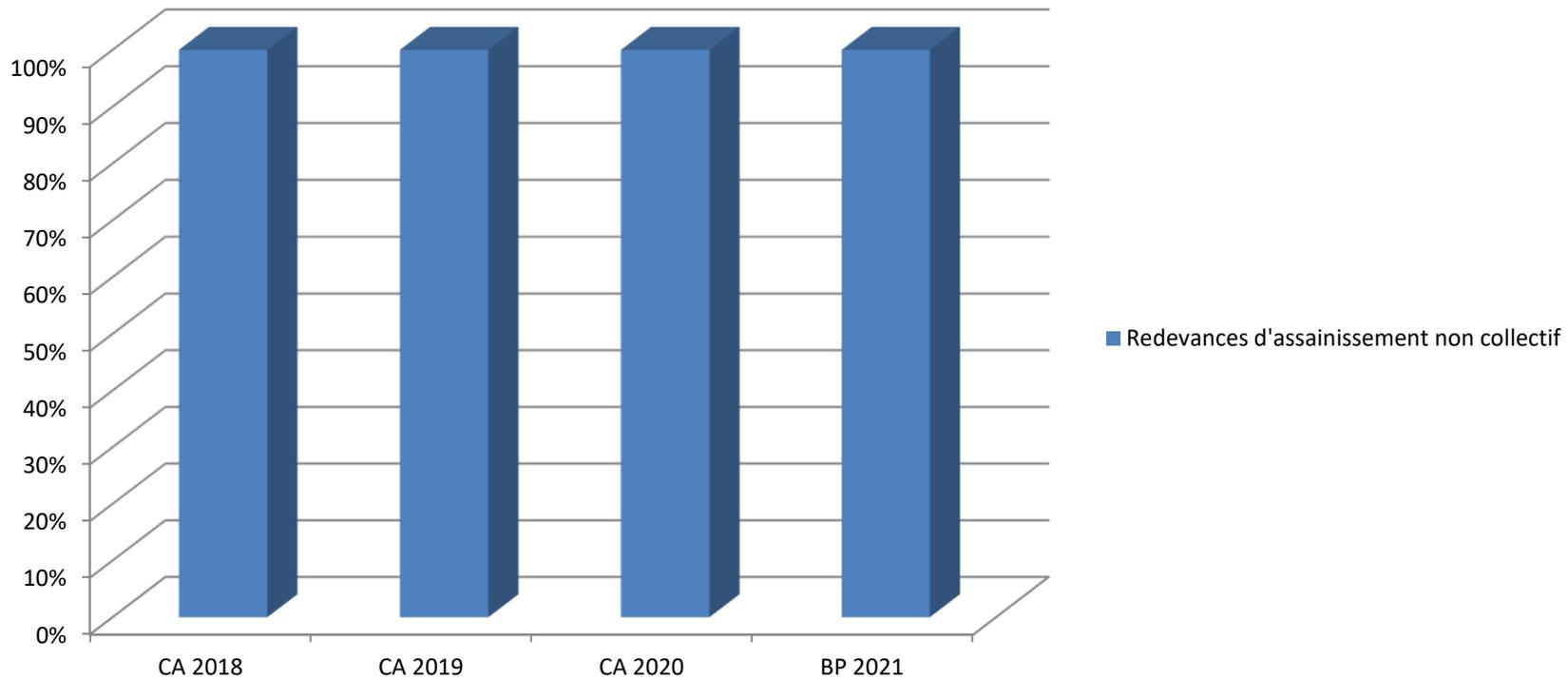


# II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A-Recettes de fonctionnement

### (Prévisions 2021)

#### Redevances d'assainissement non collectif



## II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT B–Dépenses de fonctionnement (Prévisions 2021)

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 233.900,00 €

Charges à caractère général pour un montant de 21.400,00 €  
(baisse de 0.93 % par rapport aux prévisions de 2020)

Charges de personnel pour un montant de 212.500,00 €  
(hausse de 5.80 % par rapport aux prévisions de 2020, liées aux évolutions de carrière du personnel)

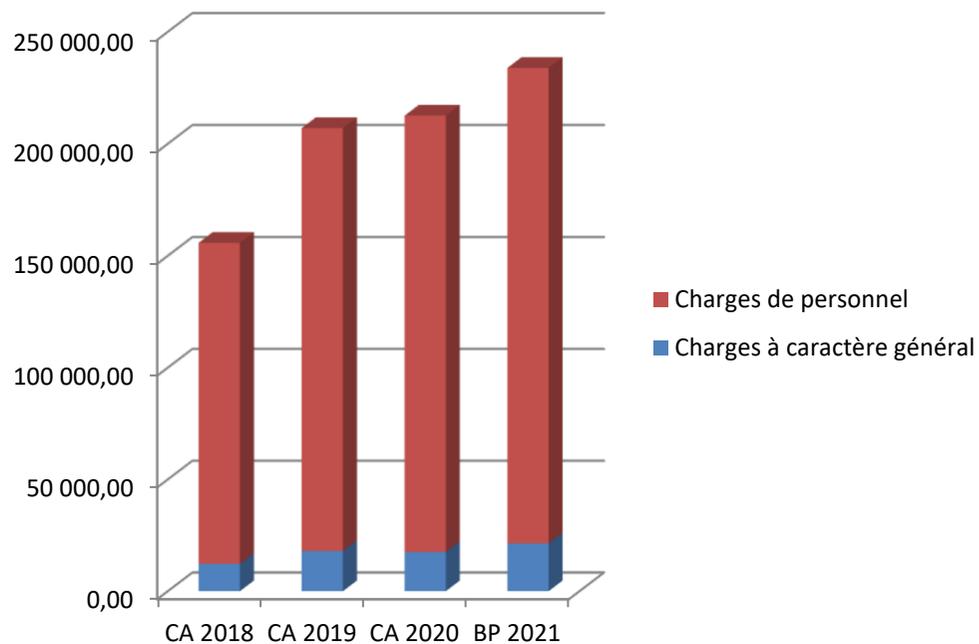
Il est remboursé un montant de 500,00 € du service de l'assainissement non collectif de Mormoiron au service de l'assainissement non collectif.



# II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## B–Dépenses de fonctionnement

### (Prévisions 2021)



# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

## A – Recettes d’investissement

### (Prévisions 2021) :

Subventions Agence de l’Eau et Département pour réhabilitation des assainissements non collectifs des particuliers : 50.000,00 €

Pour information, dans les restes à réaliser, seront prévues les subventions qui restent à verser aux particuliers,

Il est à noter qu’il s’agit des derniers dossiers de réhabilitation des assainissements autonomes car ils ne seront plus subventionnés ni par l’Agence de l’Eau ni par le Département.

Aucun emprunt n’a été contracté pour ce service.

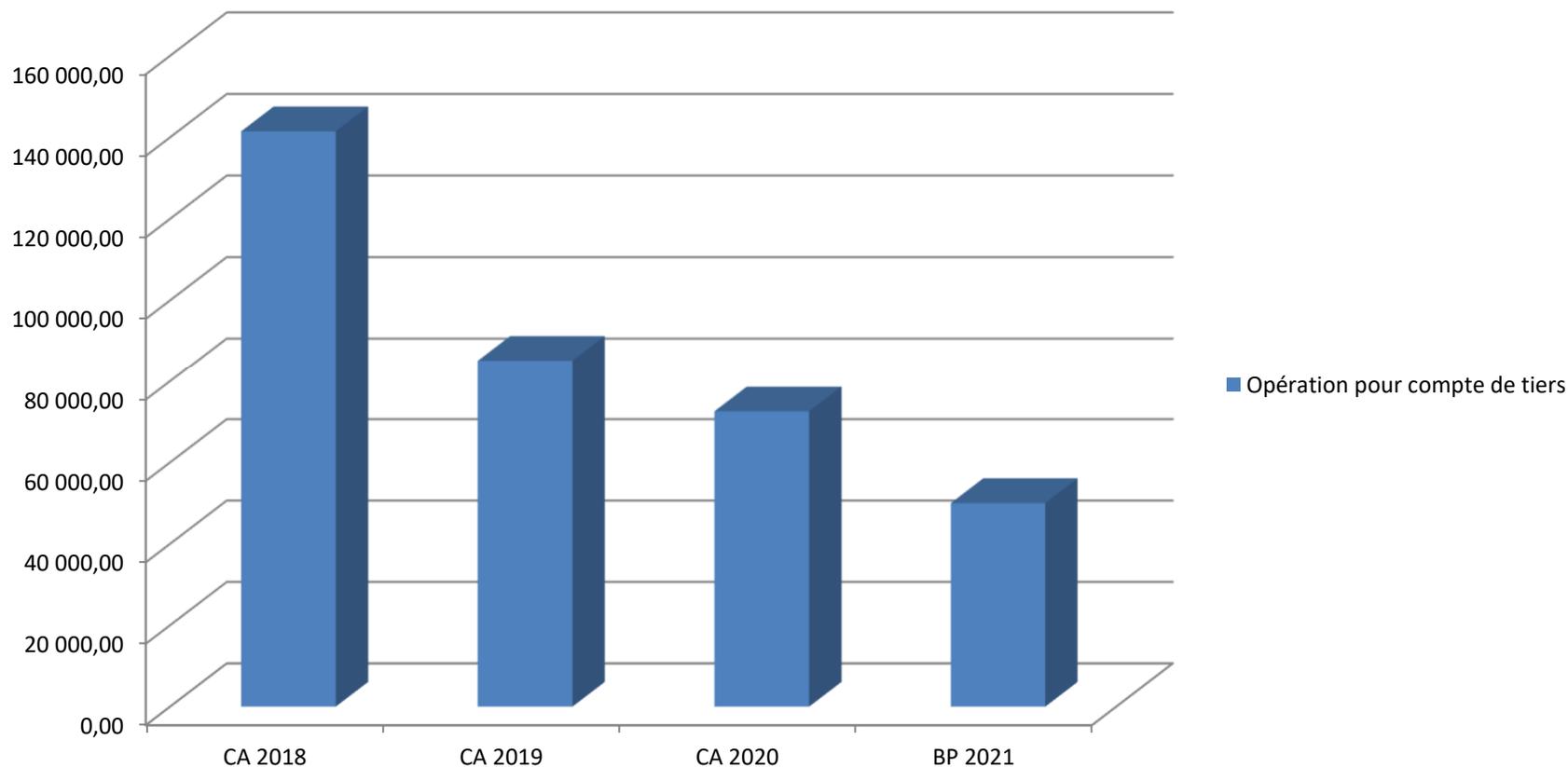


# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## A – Recettes d'investissement

### (Prévisions 2021) :

**Opération pour compte de tiers**



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B – Dépenses d'investissement

### (Prévisions 2021) :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

- 2.000,00 € (matériel informatique et mobilier et matériel technique).
- 50.000,00 € de subventions aux particuliers.

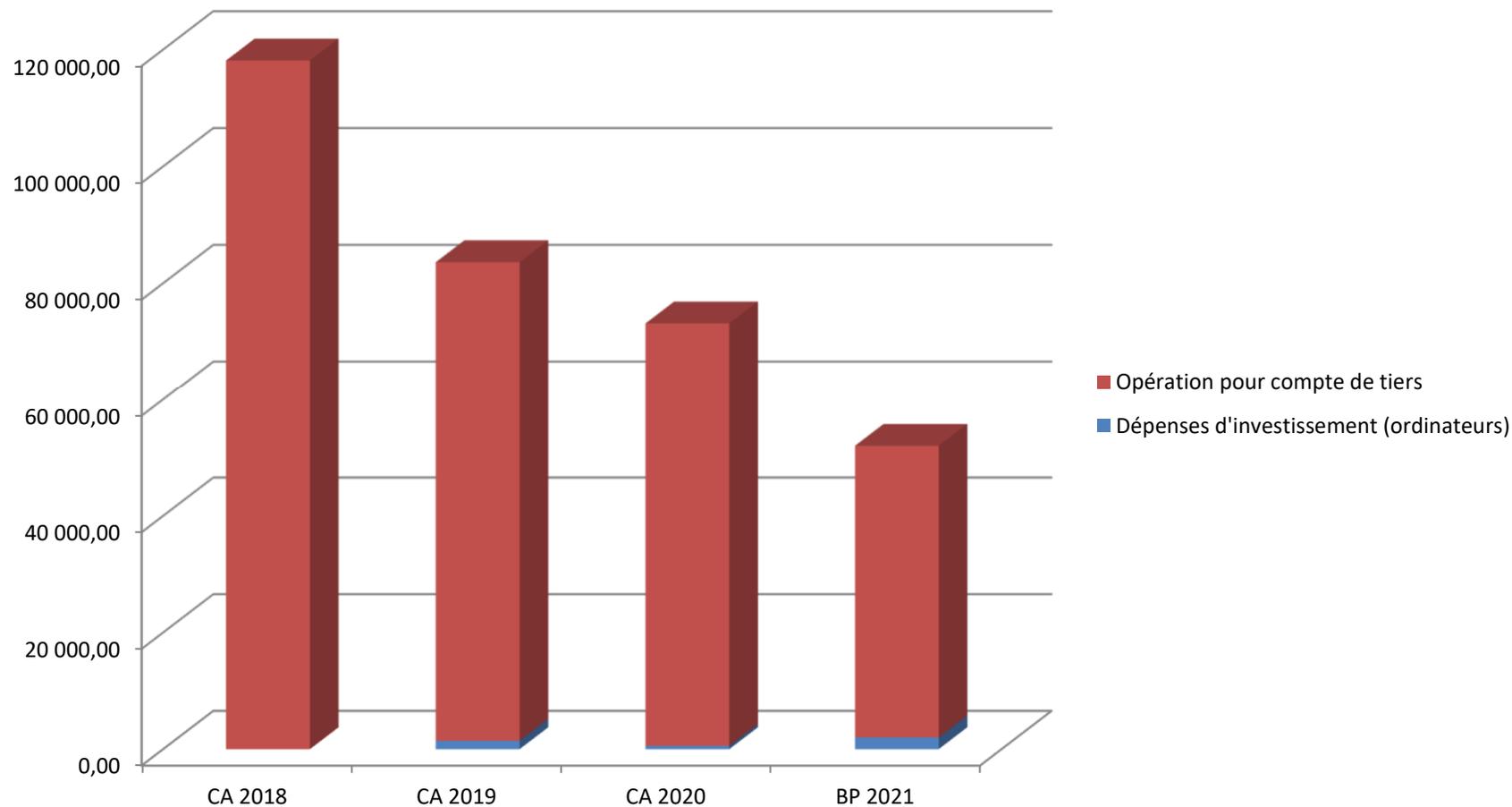
Pour information, l'opération relative à la réhabilitation des installations autonomes et pour lesquelles les particuliers perçoivent des subventions est reportée dans les restes à réaliser.



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B – Dépenses d'investissement

### (Prévisions 2021) :



# IV – LE PERSONNEL

## Les effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier, 2 agents au service administratif et 3 agents au service technique.

2 femmes et 3 hommes

5 agents emplois permanents

Le montant de la masse salariale représente 88,58 % des dépenses de la section d'exploitation

## Le temps de travail :

Les agents effectuent, pour un temps complet, 35 h hebdomadaires.

Un agent au service administratif effectue un temps partiel, soit 20 h hebdomadaires

Ils ne bénéficient pas de RTT



# *B – MORMOIRON*

La commune de Mormoiron dispose d'un budget spécifique compte tenu de son mode de gestion en délégation de service public.

Avec 230 installations, les tarifs proposés sont les suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

TARIFS	TARIFS SRV		MONTANTS A REVERSER PAR SUEZ AU SRV	
	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €	0,00 €	0,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €	30,00 €	33,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €	30,00 €	33,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €	30,00 €	33,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €	100,00 €	110,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €

Au regard de la gestion en délégation de service public, le syndicat percevra une redevance égale à la différence entre le tarif nouveau et le tarif perçu par le délégataire dans le cadre du contrat.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
A–RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
(PRÉVISIONS 2021) :

Les recettes attendues pour le budget de la commune de Mormoiron s'élèvent à 500,00 €.



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
B – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(PRÉVISIONS 2021) :

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 500,00 € (charges de personnel : Mise à disposition d'un agent du service assainissement non collectif pour le traitement des dossiers)



## III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT :

Aucun investissement n’est à prévoir.



## IV – L'ÉTAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.

